

# Des petits épargnants accusent la Caisse d'Épargne de les avoir trompés

PARIS, 29 fév 2008 (AFP) - [vendredi 29 février 2008](#) à 18h31

Deux cents petits épargnants, ayant souscrit un produit censé leur permettre de doubler leur épargne en six ans, accusent aujourd'hui la Caisse d'Épargne de les avoir trompés, a indiqué vendredi l'association française des usagers des banques (Afub) à l'AFP.

Appelé «Doubl'ô», ce fonds commun de placement (FCP) a été commercialisé par l'Écureuil à partir de juillet 2001. Au moins 50.000 personnes ont souscrit ce produit en y plaçant plus de 400 millions d'euros, selon des chiffres de l'Afub confirmés par le Groupe Caisse d'Épargne.

Les publicités de l'époque, transmises par l'Afub à l'AFP, étaient assez explicites: «Un FCP innovant pour doubler votre capital ou plus en toute sécurité. Bonne Pioche garantie!», vantaient-elles. Ou encore: «Doublez votre capital en toute sérénité».

En fin d'année dernière, à l'échéance du produit, de nombreux épargnants ont pourtant découvert qu'ils n'avaient quasiment rien gagné.

L'Afub a donc décidé saisir dès la semaine prochaine la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes (DGCCRF) ainsi que l'Autorité des marchés financiers (AMF).

«Tous les deux ans, il y a un scandale concernant la petite épargne. Nous saisissons la DGCCRF et l'AMF pour dissuader les autres banques de faire pareil», a expliqué Serge Maître, chargé des relations presse de l'Afub.

Si la Caisse d'Épargne «ne fait pas face aux réclamations de ses clients», M. Maître envisage même des poursuites pénales pour «publicité mensongère» et des actions collectives au civil.

Du côté de la Caisse d'Épargne, on indique que la performance de «Doubl'ô était bien sûr soumise à des conditions».

Les publicités du groupe mutualiste faisaient en effet mention, en petits caractères et par le biais d'un astérisque, de «conditions indiquées dans la notice COB». Parmi ces conditions: «qu'aucune action du panier n'enregistre une baisse d'au moins 40%».

Or, «il y a eu une chute importante des marchés après le lancement de cette offre», avance-t-on à la Caisse d'Épargne. «Quelqu'un qui aurait investi à l'époque sur le marché boursier aurait perdu du capital», ajoute une porte-parole soulignant que le capital de Doubl'ô était lui garanti.